

RICHESSES, COMMERCE, PUISSANCE  
ET STRUCTURES POLITIQUES.  
QUELQUES REMARQUES SUR LES *ANNALES DE L'EMPIRE*

*Gérard Laudin*

Université Paris-Sorbonne

L'entité politique constituée par l'Empire d'Occident depuis Charlemagne, généralement appelée Saint-Empire romain germanique par les historiens d'aujourd'hui, communément désignée au XVIII<sup>e</sup> siècle comme « Empire », « Empire d'Allemagne », parfois « Empire germanique »<sup>1</sup> ou encore « Corps germanique » (cette dernière expression ne désignant pas le territoire, mais à la fois la diète, l'ensemble des institutions, le système du droit et des libertés germaniques<sup>2</sup>), n'est pas l'espace qui, à l'exception de trois villes de sa partie italienne (Venise, Gênes et Pise), retient le plus l'attention de Voltaire quand il parle de commerce, les références à la Hanse n'occupant pas dans ses œuvres une place comparable à Carthage, Amsterdam et l'Angleterre.

De fait, si l'on s'en tient à un critère quantitatif, tel que le nombre de pages consacrées au commerce dans les *Annales de l'Empire*, il s'agit là d'une thématique qui peut paraître secondaire. Toutefois, si l'on considère que l'essor du commerce est un aspect corollaire du développement des villes, que celles-ci constituent une structure capable de contrebalancer, voire de contrer l'ordre seigneurial, et qu'un des fils conducteurs des *Annales* est précisément la mise en place de l'ordre féodal, puis sa dislocation et son dépassement dans l'ordre absolutiste, lui-même objet de nombreuses remarques et développements, un examen plus attentif des passages relatifs au commerce et aux villes ne paraît

- 1 Auteur d'un ouvrage qui fit longtemps référence, Heiss von Kogenheim écrit une *Histoire de l'Empire* (Paris, 1684 ; rééd. Paris, 1731) ; « Histoire de l'Empire d'Allemagne » est le titre retenu par Bruzen de la Martinière, traducteur de Samuel Pufendorf (*Introduction à l'histoire générale et politique de l'univers*, Amsterdam, 1721), et Fréron le reprendra en 1771 ; Barre publie une *Histoire générale d'Allemagne* (Paris, 1748). Dans l'article « Empire (Histoire et Droit politique) » de l'*Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert, d'Holbach emploie aussi l'expression d'« empire germanique » (t. V [1765], p. 582-583).
- 2 Fred Schrader, *L'Allemagne avant l'État-nation. Le corps germanique 1648-1806*, Paris, PUF, 1998, p. 72. Charles-Frédéric Necker de Custrine, père de Jacques Necker, est l'auteur d'un ouvrage anonyme, *Description du gouvernement du corps germanique appelé communément le Saint-Empire romain* (Genève, 1740).

pas dépourvu d'intérêt. Nous verrons ainsi que, malgré une relative marginalité, la thématique du commerce et du développement des villes (elle aussi assez discrète dans les *Annales*) possède une forte valeur structurante pour cet ouvrage, puisqu'elle oppose plus ou moins explicitement deux modèles d'organisation politique – dont l'une cherche à s'affranchir de l'autre –, ordre politique créé par une société guerrière soucieuse de conserver en son sein tous les territoires qu'elle a conquis un jour.

302

Si Charlemagne est parvenu à reconstituer une unité territoriale appelée « Empire d'Occident », cet espace après sa mort ne tarde pas à se scinder, se diviser, se fragmenter en trois entités à Verdun, en 843 ; l'une d'elle, la *Francia orientalis*, celle qui sera bientôt l'Empire proprement dit, comprend deux espaces territoriaux séparés par les Alpes, la future Allemagne d'une part, un certain nombre de territoires de la future Italie de l'autre, où l'influence impériale déclinera peu à peu, sans disparaître tout à fait jusqu'à la fin du Saint-Empire en 1806. À l'époque où Voltaire écrit, certaines régions, la Toscane et le Milanais, sont habsbourgeoises à défaut d'être impériales. Les débuts de cette longue évolution, Voltaire les retrace à sa manière dans les pages où il esquisse en quelques traits la période allant de la chute de l'Empire romain d'Occident aux décennies précédant Charlemagne. Dans l'*Imperium romanum*, les nations « subjuguées autrefois par les anciens Romains, avaient du moins vécu jusqu'à ce v<sup>e</sup> siècle dans une sujétion heureuse<sup>3</sup> », car les Romains leur avaient construit des thermes, des amphithéâtres et des routes. Dans l'*Imperium*, une unité linguistique (« La langue latine du temps de Théodose se parlait de Cadix à l'Euphrate ») facilitait le commerce : « On commerçait de Rome à Trèves et à Alexandrie avec plus de facilité que beaucoup de provinces ne trafiquent aujourd'hui avec leurs voisins ». Puis les barbares apportèrent « la dévastation, la pauvreté et l'ignorance »<sup>4</sup>. Dans cette désolation, seule la papauté était riche. L'ordre féodal qui se met en place cahin-caha ne fait guère qu'aggraver les choses, en émiettant les structures mérovingiennes puis carolingiennes, en dissolvant l'autorité centrale, en entérinant des usurpations qui favorisent la multiplication des guerres intestines, au moins jusqu'à ce que la « paix civile d'Empire » de 1495 y mette, sinon un terme, du moins un frein. Après la fin de l'*Imperium romanum*, les voies de communication terrestres cessèrent d'être entretenues et le commerce en fut durablement entravé. C'est dans la seconde moitié du ix<sup>e</sup> siècle, à l'époque de Charles le Chauve, « que commence le grand

3 Après les éditions séparées du xviii<sup>e</sup> siècle, les *Annales de l'Empire* n'ont plus été reprises que dans des *Œuvres complètes*. La nouvelle édition critique de la Voltaire Foundation n'étant pas encore disponible, c'est l'édition Moland qui sert de référence aux citations reproduites (voir t. 13, p. 185-615). Ici, voir « Introduction », p. 220.

4 *Ibid.*, p. 219.

gouvernement féodal, et la décadence de toutes choses<sup>5</sup> ». Et si Voltaire a pu dire que « Le système féodal pourrait mériter [comme le veut Boulainvilliers] le nom de chef-d'œuvre en Allemagne ; mais en France il ne fut qu'un chef-d'œuvre d'anarchie<sup>6</sup> », il faut entendre par là que le système féodal, dans l'Empire, fut rendu supportable par ses faiblesses mêmes, qui permirent le développement d'espaces de liberté en son sein (en particulier un équilibre des pouvoirs entre l'empereur, les princes territoriaux ainsi que la diète et les tribunaux d'empire). Un de ces espaces est constitué par les villes dans lesquelles se développe le commerce.

On n'abordera pas ici, car trop extérieure à la thématique du commerce, la question délicate de la valorisation ou de la critique par Voltaire d'institutions, de pratiques ou d'événements susceptibles selon les contextes de garantir les libertés ou d'engendrer le désordre. De même qu'il semble penser, selon les passages, que le système électif, y compris dans le cas de la fonction impériale, introduit un contre-pouvoir bénéfique car susceptible de faire échec aux tentations despotiques, ou au contraire risque d'affaiblir dangereusement l'Empire, des hésitations se retrouvent face aux vellétés de certaines villes de s'affranchir de la sujétion envers leur souverain. Certaines révoltes urbaines d'Italie, en particulier en Lombardie et à Rome, dirigées tantôt contre l'empereur, tantôt contre le pape, lui paraissent illustrer selon le cas une survivance du modèle républicain antique<sup>7</sup> ou au contraire un désordre dans lequel des meneurs agissant pour leur compte personnel déstabilisent l'institution<sup>8</sup>.

Dans les *Annales*, les grands exemples de développement urbain en liaison avec le commerce se trouvent, si on suit la chronologie, d'abord en Italie, en particulier avec Venise, puis, dans la partie allemande de l'Empire, avec la Hanse, c'est-à-dire à proximité de la mer, ce qui n'est pas un hasard, vu l'état des routes terrestres. Mais la place du politique n'est pas la même dans ces deux espaces : alors que c'est l'existence même d'une structure politique municipale efficace qui a permis l'essor commercial en particulier à Venise et dans certaines villes toscanes, à l'inverse, dans le cas de la Hanse, ce n'est pas un projet politique qui est premier, mais une alliance commerciale, avec des objectifs défensifs (« entretenir des vaisseaux et des barques à frais communs pour la sûreté du commerce<sup>9</sup> »), conclue par des magistrats urbains et soutenue

5 *Ibid.*, chapitre « Charles le Chauve », année 877, p. 256.

6 Voltaire, article « Boulainvilliers » du « Catalogue [...] des écrivains français », dans *Le Siècle de Louis XIV*, OH, p. 1142.

7 Au chapitre consacré à « Louis II », année 856, il parle des « temps florissants de la république » romaine dans la région d'Arles (*Annales de l'Empire*, éd. cit., p. 251).

8 Ce sont par exemple à Rome Censius (année 988), Crescentius (années 998-1002) ou Nicolas Rienzi (année 1347), qui tous paraissent vouloir imiter Gracchus.

9 *Annales de l'Empire*, chapitre « Conrad IV », années 1253-1254, éd. cit., p. 359.

par les corporations. Et comme les villes sont souvent en lutte contre des seigneurs voisins, elles recherchent la protection de l'empereur, trop heureux de les affranchir des seigneurs territoriaux dont elles dépendent géographiquement en leur accordant assez généreusement sa protection avec le statut de « villes impériales » (ou « immédiates d'empire », selon la terminologie des juristes d'alors) et ainsi de les placer sous sa seule dépendance.

#### RICHESSE, LIBERTÉ, PUISSANCE : UNE FORME INERTE ET CLOSE

304

De même que le commerce n'est pas le seul facteur de développement des villes et que Voltaire pense comme bien des économistes de son époque puis comme les physiocrates que l'agriculture fonde la richesse<sup>10</sup> – vers 1160, Milan « était déjà la plus puissante des villes de Lombardie [...] : elle s'était rendue libre dès le temps de l'empereur Henri V ; la fertilité de son territoire et surtout sa liberté l'avaient enrichie<sup>11</sup> » –, tous les contextes où il est question d'argent et de richesses ne sont pas en relation avec le commerce au sens d'échange de marchandise ou de biens pour de l'argent.

Dans les *Annales*, les termes de *richesse*, *argent*, *monnaie* et les noms de monnaies comme *écu*, *ducat*, *marc* ou *florin* sont relativement fréquents, mais n'apparaissent guère que dans deux types de contextes, sans que Voltaire précise toujours comment cet argent a pu parvenir dans les caisses de celui qui en dispose : 1. pour mentionner les montants de rançons ou de tributs ainsi que des dots ; 2. pour souligner le surcroît de puissance que procure la possession d'argent, qui permet en particulier de payer des soldats, ou de s'assurer des soutiens (en 875, par exemple, Louis II « court à Rome, répand de l'argent, [puis] se fait proclamer par le peuple roi des Romains<sup>12</sup> »), voire d'acheter un pontificat<sup>13</sup>. L'argent peut servir aussi à acheter la paix ou la liberté, une pratique qui permet vers la fin du premier millénaire de se débarrasser de pillards normands ou sarrasins. Il ne s'agit pas ici d'un échange de marchandises ou de biens matériels, ou de créations de richesses nouvelles, mais d'acquisition, grâce à l'argent, d'un bien immatériel ou d'une valeur symbolique. L'argent donne un surcroît de puissance, mais il n'est pas par lui-même une force active capable d'engendrer des richesses. Voltaire le rappelle dans le *Dialogue entre un philosophe et un contrôleur général des finances*, écrit en 1750, soit quelques années avant la rédaction des *Annales* : ce n'est pas l'argent qui enrichit un pays,

<sup>10</sup> Voir le début de l'article « Économie » dans les *Questions sur l'Encyclopédie*, éd. sous la dir. de Nicholas Cronk et Christiane Mervaud, *OCV*, t. 40 (2009), p. 589-607.

<sup>11</sup> *Annales de l'Empire*, chapitre « Frédéric I<sup>er</sup> », année 1158, éd. cit., p. 319.

<sup>12</sup> *Ibid.*, chapitre « Louis II », année 875, p. 254.

<sup>13</sup> Comme les Toscanelli autour de 1040, chapitre « Henri III ».

le volume de numéraire en circulation ou l'inflation ne donnant qu'une fausse impression de croissance, mais le travail, et le négoce produit les mêmes effets ainsi que le nombre des habitants d'un État<sup>14</sup>.

Parce que les empereurs ont de plus en plus besoin d'argent, ils ne dédaignent pas, à partir de l'époque de Barberousse et de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, de vendre leur liberté aux villes, en particulier d'Italie. Cette pratique est d'une fréquence croissante à partir du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle et de l'époque de Charles IV :

Il vendait des privilèges à toutes les villes ; il vendait au comte de Savoie le titre de vicaire de l'empire ; il donne pour des sommes très légères, le titre de villes impériales à Mayence, à Worms, à Spire, et même à Genève ; il confirmait la liberté de la ville de Florence à prix d'argent. Il en tirait de Venise pour la souveraineté de Vérone, de Padoue et de Vicence ; mais ceux qui le payèrent le plus chèrement, furent les Viscontis, pour avoir la puissance héréditaire dans Milan sous le titre de gouverneur : on prétend qu'il vendait ainsi en détail l'empire qu'il avait acheté en gros<sup>15</sup>.

Alors qu'apparaissent les premières armées de mercenaires, la marchandisation progresse même là où elle représente un objet de scandale, et Voltaire note cruellement, mais justement, à propos des prêches de Luther contre les indulgences : « Le fils d'un forgeron [...] fut celui par qui commença la révolution. C'était Martin Luther, moine augustin, que ses supérieurs chargèrent de prêcher contre la marchandise qu'ils n'avaient pu vendre<sup>16</sup> ».

Dans les pages portant sur les XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, la thématique du commerce disparaît presque totalement des *Annales*, comme remplacée par celle de l'argent, parce que l'Empire ne participe guère au développement des routes commerciales maritimes nouvelles qu'explorent et exploitent les pays européens de la Méditerranée et de l'Atlantique. L'Empire se trouve désormais supplanté par d'autres États, une nouvelle carte géopolitique et commerciale du monde occidental se dessine. La Hanse s'est dissoute, et on ne relève guère qu'une seule et dernière mention de Lubeck en 1570.

Vers le temps de l'avènement de Maximilien à l'Empire, l'Europe commence à prendre une face nouvelle, les Turcs en occupent ou menacent une partie. Dans cette mutation, et malgré des pertes territoriales (Venise a tout perdu sauf « Chypre, Candie, une partie de la Grèce, de la Dalmatie »), la République conserve d'abord une puissance résiduelle, « l'or des nations coulait chez elle par tous les canaux du commerce » et « elle gagnait beaucoup plus avec les Turcs

<sup>14</sup> *Dialogue entre un philosophe et un contrôleur général des finances*, éd. Mark Waddicor, OCV, t. 32A (2006), p. 82-83.

<sup>15</sup> *Annales de l'empire*, chapitre « Charles IV », année 1358, éd. cit., p. 414.

<sup>16</sup> *Ibid.*, chapitre « Maximilien », année 1518, p. 479.

par son commerce, qu'elle n'avait perdu dans ses possessions »<sup>17</sup>. Mais cet état des choses ne pouvait durer :

La crainte de la puissance de Venise était mal fondée. Venise n'était que riche, et il fallait fermer les yeux pour ne pas voir que les nouvelles routes du commerce par le cap de Bonne-Espérance et par les mers de l'Amérique, allaient tarir les sources de la puissance vénitienne<sup>18</sup>.

Après l'époque du commerce *florissant* va commencer la *décadence*, deux termes qui apparaissent souvent en regard l'un de l'autre. Pendant ce temps, le Portugal était « occupé d'une entreprise, et d'une gloire inouïe jusqu'alors. Il commençait à ouvrir une nouvelle route au commerce du monde, en apprenant aux hommes à pénétrer aux Indes par l'Océan<sup>19</sup> », si bien qu'en 1640 : « Le Portugal, qui depuis Philippe II n'était qu'une province d'Espagne appauvrie, chasse le gouvernement autrichien, et devient bientôt pour jamais un royaume séparé et florissant<sup>20</sup> ».

306

#### UNE FORME DYNAMIQUE ET OUVERTE : COMMERCE, LIBERTÉ, PUISSANCE

La connexion unissant l'argent, la liberté et la puissance ne produit pas les mêmes effets dans le cas de la vente de privilèges et dans celui du commerce<sup>21</sup>. Ces ventes ont alimenté les caisses impériales, mais nullement empêché le déclin de la puissance impériale jusqu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Le paradoxe apparent est que l'argent que donnent les villes à l'empereur leur permet de développer des structures assurant leur liberté et qui leur permettront à leur tour de s'enrichir, alors que le même argent rentré dans les caisses impériales n'enrichit que provisoirement l'empereur. Seul le commerce alimente lui-même sa propre puissance future, liberté, commerce et puissance se corroborant. Voltaire en fait la remarque dans les premiers textes qu'il consacre au commerce, notamment dans la dixième des *Lettres philosophiques* : « Le commerce, qui a enrichi les citoyens en Angleterre, a contribué à les rendre libres, et cette liberté a étendu le commerce à son tour ; de là s'est formée la grandeur de l'État<sup>22</sup> ».

17 *Ibid.*, chapitre « Maximilien », année 1509, p. 471.

18 *Ibid.*, p. 472.

19 *Ibid.*, chapitre « Maximilien », année 1493, p. 464.

20 *Ibid.*, chapitre « Ferdinand III », année 1640, p. 584.

21 Pour une perspective sur ces liens dans les autres œuvres historiques, voir Myrtille Méricam-Bourdet, « Commerce et puissance dans les œuvres historiques de Voltaire », ici même, p. 287-299.

22 *Lettres philosophiques*, éd. Olivier Ferret et Antony McKenna, Paris, Classiques Garnier, 2010, p. 97.

La première mention des villes d'Italie (dont l'histoire au premier millénaire est largement présente dans plusieurs des sources de Voltaire, Pufendorf<sup>23</sup>, Muratori<sup>24</sup>, Giannone<sup>25</sup>), n'apparaît qu'un peu tardivement, en 1055, mais elle est rétrospective :

Cette république [de Venise] était déjà puissante et riche, quoiqu'elle ne battît monnaie que depuis l'an 950, et qu'elle ne fût affranchie que depuis 998 d'une redevance d'un manteau de drap d'or, seul tribut qu'elle avait payé aux empereurs d'Occident.

Gênes était la rivale de sa puissance et de son commerce. Elle avait déjà la Corse, qu'elle avait prise sur les Arabes ; mais son négoce valait plus que la Corse, que les Pisans lui disputèrent<sup>26</sup>.

Voltaire oppose ces villes au « désordre » engendré par « l'ordre » politique féodal (« La force des grands s'accroissant de la faiblesse du trône »), et rappelle une nouvelle fois le lien unissant commerce et liberté. Rares sont les villes qui échappent au désordre médiéval. Au début du XII<sup>e</sup> siècle :

L'Europe était toute hérissée de châteaux, et couverte de brigands. La barbarie et l'ignorance régnaient. Les habitants des campagnes étaient dans la servitude, les bourgeois des villes méprisés et rançonnés ; et à quelques villes commerçantes près en Italie, l'Europe n'était d'un bout à l'autre qu'un théâtre de misères<sup>27</sup>.

La ville de Pise avait alors une grande considération dans l'Europe, et l'emportait même sur Venise et sur Gênes. Ces trois villes commerçantes fournissaient à presque tout l'Occident toutes les délicatesses de l'Asie. Elles s'étaient sourdement enrichies par le commerce et par la liberté, tandis que les désolations du gouvernement féodal répandaient presque partout ailleurs la servitude et la misère. Les Pisans seuls arment une flotte de quarante galères au secours de l'empereur ; et sans eux, l'empereur n'aurait pu résister<sup>28</sup>.

L'empereur peut profiter des richesses des villes, ou en avoir besoin, entrant ainsi à leur égard dans une forme de dépendance. Henri VI, en 1191, « traite

23 Voir Samuel von Pufendorf, *Introduction à l'histoire générale et politique de l'univers, où l'on voit l'Origine, les Révolutions, l'État présent, & les Intérêts des Souverains*, nouvelle édition, par Bruzen de la Martinière (Amsterdam 1722), dont les différents chapitres du tome II portent sur les grandes entités politiques italiennes, Naples et la Sicile, Toscane, Venise, Parme, Mantoue, Modène, etc.

24 Ludovico Muratori, *Rerum italicarum scriptores, 1723-1751*, 25 vol., et *Annali d'Italia, 1744-1749*, 12 vol.

25 Pietro Giannone, *Histoire civile du royaume de Naples*, La Haye, p. Gosse et I. Beauregard, 1742.

26 *Annales de l'Empire*, chapitre « Henri III », année 1055, éd. cit., p. 293.

27 *Ibid.*, chapitre « Henri V », [sans année], p. 306.

28 *Ibid.*, chapitre « Lothaire II », année 1137, p. 312.

avec les Génois pour avoir une flotte avec laquelle il aille disputer la Pouille et la Sicile [aux Normands de Naples et de Sicile]. Des marchands pouvaient ce que l'empereur ne pouvait pas par lui-même. Il confirme les privilèges des villes de Lombardie pour les mettre dans son parti<sup>29</sup> ». De façon symétrique, les Vénitiens, « ces riches républicains » écrit Voltaire, parviendront en 1512 à lever de nouvelles armées et à lutter contre Maximilien.

308

La richesse engendrée par le commerce peut servir à faire valoir des exigences politiques. Avec les richesses acquises grâce au commerce, les villes peuvent, nous l'avons vu, acheter leur liberté, c'est-à-dire une relative autonomie politique, « le droit de nommer des magistrats, de se gouverner suivant leurs lois municipales, de battre monnaie, d'entretenir des troupes », et de rentrer ainsi « insensiblement dans leurs droits naturels »<sup>30</sup>. Par la suite, Rodolphe de Habsbourg, qui ne voulut pas aller se faire couronner à Rome, « se contenta de vendre la liberté aux villes d'Italie, qui voulurent bien l'acheter. Florence donna quarante mille ducats d'or ; Lucques douze mille ; Gênes, Bologne, six mille. Presque toutes les autres ne donnèrent rien du tout<sup>31</sup> ». La puissance de ces villes peut leur permettre de se faire craindre même des empereurs, et Barberousse doit en tenir compte quand il est confronté à l'une des révoltes de villes italiennes, dans le contexte général de l'affrontement des papes et des empereurs : « Rome se ligue avec Venise par les soins du pape Alexandre III. Venise imprenable par sa situation, était redoutable par son opulence<sup>32</sup> ».

De même qu'une ville comme Venise a profité de guerres pour s'enrichir (« elle avait acquis de grandes richesses dans les croisades, auxquelles les Vénitiens n'avaient jusqu'alors pris part qu'en négociants habiles<sup>33</sup> »), elles peuvent aussi se mettre à l'abri des violences de leur temps, au moment où les pouvoirs seigneuriaux et l'empereur rançonnent les villes : en 1327, « les Pisans offrent à l'empereur soixante mille livres pour qu'il ne passe point par leur ville dans son voyage à Rome. Louis de Bavière assiége Pise, et se fait donner au bout de trois jours trente autres mille livres pour y séjourner deux mois<sup>34</sup> ». Pour la partie allemande de l'Empire, où les villes sont moins nombreuses et leur essor plus tardif, Voltaire mentionne des villes dès l'époque de Henri l'Oiseleur (autour

29 *Ibid.*, chapitre « Henri VI », année 1191, p. 333.

30 *Ibid.*, chapitre « Rodolphe I<sup>er</sup> », années 1286-1287, p. 374.

31 *Ibid.*, p. 373.

32 *Ibid.*, chapitre « Frédéric I<sup>er</sup> », année 1164, p. 323.

33 *Ibid.*, et même idée au chapitre 24 (« Philippe I<sup>er</sup> »). Voltaire exprime ici une idée récurrente dans ses sources, comme Pufendorf, qui souligne les richesses acquises par Venise pendant les croisades (voir son *Introduction à l'histoire générale et politique de l'univers*, livre II, chap. 5, « Venise », année 1086, Paris, Merigot, 1753-1759, 8 vol., t. II, p. 344).

34 *Annales de l'Empire*, chapitre « Louis V », année 1327, éd. cit., p. 394.

de 920) dans lesquelles il voit la promesse d'une liberté future qui s'opposera aux seigneurs.

La première mention du commerce en Allemagne coïncide non point avec le développement des villes, mais avec les croisades. En 1097, des « vagabonds » portant la croix – on aura reconnu les croisés –, parce qu'ils n'avaient point d'argent, égorgèrent et brûlèrent les juifs de Worms, Cologne, Mayence, Trèves et de quelques autres villes, car « les Juifs qui faisaient tout le commerce d'Allemagne en avaient beaucoup<sup>35</sup> ». Voltaire mentionne un massacre dont la motivation est la même en 1390 :

Il semble qu'on voulût se dédommager sur les Juifs de l'argent qu'on payait au pape. Presque tout le commerce intérieur se faisait toujours par eux, malgré les villes anséatiques. On les croit si riches en Bohême, qu'on les y brûle et qu'on les égorge. On en fait autant dans plusieurs villes, et surtout dans Spire<sup>36</sup>.

En dehors de la richesse de juifs qui peuvent aussi acheter gens et fonctions (année 1130, chapitre « Lothaire II »), l'ensemble le plus important, et surtout le plus spécifique à la partie allemande de l'Empire, est l'« établissement de la société des villes anséatiques » :

Cette union avait commencé par Hambourg et Lubeck, qui faisaient quelque négoce à l'exemple des villes maritimes de l'Italie. Elles se rendirent bientôt utiles et puissantes, en fournissant du moins le nécessaire au nord de l'Allemagne. Et depuis lorsque Lubeck [...] fut déclarée ville impériale par Frédéric Barberousse, et la première des villes maritimes ; lorsqu'elle eut le droit de battre monnaie [en 1181], cette monnaie fut la meilleure de toutes, dans ces pays où l'on n'en avait frappé jusqu'alors qu'à un très bas titre. De là vient, à ce qu'on a cru, l'argent esterling. De là vient que Londres compta par livres esterling quand elle se fut associée aux villes anséatiques<sup>37</sup>.

Comme pour les villes d'Italie, richesse et puissance permettent à Lubeck d'accéder à la reconnaissance politique et de s'inscrire à l'intérieur même du monde féodal dans un rapport de force que les Lubeckois savent rendre favorable à leurs intérêts : « Lubeck déjà riche, et qui craignait de tomber au pouvoir du Danemark, se donne à l'empereur, qui la déclare ville impériale<sup>38</sup> ». Voltaire esquisse ici également une mise en perspective « occidentale », puisqu'il compare les villes hanséatiques aux « villes maritimes de l'Italie » et ajoute un détail culturel : l'emprunt par Londres de l'expression *livres esterling*.

35 *Ibid.*, chapitre « Henri IV », année 1097, p. 303.

36 *Ibid.*, chapitre « Venceslas », année 1390, p. 425.

37 *Ibid.*, chapitre « Frédéric I<sup>er</sup> », année 1164, p. 322-323.

38 *Ibid.*, année 1181, p. 328.

Pour l'année 1253-1254, sous Conrad IV, Voltaire évoque une autre alliance de villes, malheureusement sans plus de précision :

En Allemagne les villes de Francfort, Mayence, Cologne, Worms, Spire, s'associent pour leur commerce, et pour se défendre des seigneurs de châteaux qui étaient autant de brigands. Cette union des villes du Rhin est moins une imitation de la confédération des villes de Lombardie, que des premières villes anséatiques, Lubeck, Hambourg, Brunswick.

La Hanse ne tarde pas à s'étendre :

310

Bientôt la plupart des villes d'Allemagne et de Flandre entrent dans la hanse. Le principal objet est d'entretenir des vaisseaux et des barques à frais communs pour la sûreté du commerce. Un billet d'une de ces villes est payé sans difficulté dans les autres. La confiance du négoce s'établit. Des commerçants font par cette alliance plus de bien à la société que n'en avaient fait tant d'empereurs et de papes.

La ville de Lubeck seule est déjà si puissante, que dans une guerre intestine qui survint au Danemark, elle arme une flotte.

Tandis que des villes commerçantes procurent ces avantages temporels, les chevaliers de l'ordre teutonique veulent procurer celui du christianisme à ces restes de Vandales qui vivaient dans la Prusse et aux environs. Ottocare II, roi de Bohême, se croise avec eux<sup>39</sup>.

L'apport des villes à la civilisation constitue un symétrique positif des méfaits des Teutoniques et plus largement des structures du pouvoir nobiliaire : « Des commerçants font par cette alliance plus de bien à la société que n'en avaient fait tant d'empereurs et de papes ». Beaucoup plus tard, en 1603, longtemps donc après la fin de la Hanse, ces villes conservent une puissance :

Dans cette année, Lubeck, Dantzick, Cologne, Hambourg et Brême, villes de l'ancienne hanse d'Allemagne, obtiennent en France des privilèges que ces villes prétendaient avoir eus, et que le temps avait abolis. Les négociants de ces villes furent exemptés du droit d'aubaine, et le sont encore. Ce ne sont pas là des événements d'éclat, mais ils contribuent au bien public, et presque tous ceux qu'on a vus le détruisent<sup>40</sup>.

La remarque « ce ne sont pas là des événements d'éclat » esquisse une opposition claire entre l'idéal marchand et l'idéal héroïque, entre les structures marchandes et les structures politiques du monde féodal, et on se souviendra des critiques

39 *Ibid.*, chapitre « Conrad IV », années 1253-1254, p. 359.

40 *Ibid.*, chapitre « Rodolphe II », année 1603, p. 551.

de Voltaire sur « l'esprit de chevalerie »<sup>41</sup>, que soulignait déjà le passage cité plus haut : des commerçants et des alliances comme la Hanse font « plus de bien à la société que n'en avaient fait tant d'empereurs et de papes ».

Si aucune des idées exprimées en relation avec les richesses, le commerce, la liberté et la puissance ne dessine de vraie singularité de l'espace impérial, il en va tout autrement d'une institution dont l'Empire se dote à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Le modèle juridique de régulation des conflits dans le monde hanséatique va bientôt en effet inspirer une institution originale étendue au reste de l'Empire. Autour de 1270, sous Conrad IV, de même que les villes hanséatiques devenues plus puissantes et bénéficiant de privilèges « établissent des consuls qui jugent toutes les affaires du commerce », en l'absence de tout autre tribunal, « la même nécessité [...] fait inventer les *austrègues* aux autres villes et aux seigneurs, qui ne veulent pas toujours vider leurs différends par le fer. Ces *austrègues* sont, ou des seigneurs, ou des villes mêmes, que l'on choisit pour arbitres sans frais de justice »<sup>42</sup>. Cette « nécessité » est qualifiée de « fruit des malheurs du temps », c'est-à-dire une conséquence du système féodal. Cette institution des « austrègues », un terme qui provient de l'expression allemande *einen Konflikt austragen*, qui signifie « régler un conflit »<sup>43</sup>, a suscité un certain intérêt dans la France des Lumières. L'*Encyclopédie* lui consacre un article, qui précise que cette institution correspond à « ce que nous appelons en France droit de *committimus*<sup>44</sup> », un terme qui a lui aussi son entrée<sup>45</sup>, et qui désigne une fonction établie à partir de 1320 et plusieurs fois réformée, par l'édit de Moulin de 1566 et l'ordonnance de 1669 qui fixent la liste de « ceux qui avaient alors droit de *committimus* », liste qui fut révisée par la suite. Dans l'Empire, les austrègues sont, explique l'article de l'*Encyclopédie*, des « juges ou arbitres devant lesquels les électeurs, princes, comtes, prélats et la noblesse immédiate, ont droit de porter certaines causes » dont la fonction est de « pacifier les différends » en prononçant des sentences arbitrales. Le rôle de ces sortes de médiateurs ou de juges de paix n'est pas d'intervenir dans les « grandes affaires » portant par exemple sur les grands fiefs d'Empire.

41 En particulier au chapitre « Charles Quint », année 1539.

42 *Ibid.*, chapitre « Conrad IV », années 1269-1272, p. 366.

43 Les « *Austräge* » ont une entrée dans la grande encyclopédie allemande de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle de Johann Heinrich Zedler, *Großes Universal-Lexicon* (Halle und Leipzig, 1732-1750, 40 vol., t. II, p. 2254), qui souligne que leur rôle est d'arbitrer (« *schlichten* »). Le tribunal des austrègues (« *Austrägalgericht* ») est rattaché au conseil impérial aulique.

44 *Encyclopédie*, t. I (1751), p. 892-893. L'article, signé Edme-François Mallet, renvoie à l'ouvrage de Heiss von Kogenheim (*Histoire de l'Empire*, *op. cit.*), dont le livre 5, chapitre 9 est intitulé « Des Tribunaux de Justice de l'Empire ».

45 *Encyclopédie*, t. III (1753), p. 712-713.

Ce modèle, issu de la pratique consulaire de l'arbitrage et de la conciliation, est bientôt imité dans des structures visant à une autre forme de régulation des rapports territoriaux, sur un paradigme différent de celui de la société guerrière. Au même moment, les seigneurs éprouvent le besoin de se doter d'institutions imitant celles de la Hanse : c'est alors que sont conclus les premiers « traités de confraternité héréditaire entre les maisons allemandes<sup>46</sup> ». À côté des traités qui viennent solder un conflit, d'autres commencent à s'ajouter qui tentent d'organiser la société sur un modèle contractuel prévisionnel.

Un peu plus tard, en 1361, Voltaire s'enflamme de voir les villes de la Hanse traiter d'égal à égal avec les seigneurs féodaux ou des souverains :

312

Des guerres s'étant élevées entre le Danemark d'un côté, et le duc de Mecklenbourg et les villes anséatiques de l'autre, tout finit à l'ordinaire par un traité. Plusieurs villes anséatiques traitent de couronne à couronne avec le Danemark dans la ville de Lubeck. C'est un beau monument de la liberté fondée sur une industrie respectable. Lubeck, Rostock, Stralsund, Hambourg, Vismar, Brême et quelques autres villes font une paix perpétuelle avec le « roi de Danemark, des Vandales, et des Goths, les princes, négociants et bourgeois de son pays » ; ce sont les termes du traité ; termes qui prouvent que le Danemark était libre, et que les villes anséatiques l'étaient davantage<sup>47</sup>.

Le modèle dit de la « capitulation » impériale, dont le premier exemple important est celle à laquelle Charles Quint souscrivit lors de son élection, est le prolongement de ces traités d'alliance, puisqu'il s'agit de sortes de contrats de gouvernement, d'engagements pris par les empereurs devant les princes qui vont l'élire et qui représentent « le corps germanique ». En conclusion du dernier chapitre des *Annales de l'Empire*, consacré à Charles VI (1711-1740), un empereur qui fut très riche et très puissant, Voltaire note :

Mais quelque puissant qu'il fût quand il prit possession de l'empire, le corps germanique soutint plus que jamais ses droits, il les augmenta même. La capitulation de Charles VI porte qu'aucun prince, aucun état de l'Allemagne ne pourra être mis au ban de l'empire, que par un jugement des trois collèges, etc. On rappelle encore dans cette capitulation les traités de Vestphalie, regardés toujours comme une loi fondamentale.

L'Allemagne fut tranquille et florissante sous ce dernier empereur de la maison d'Autriche. Car la guerre de 1716 contre les Turcs, ne se fit que sur les frontières de l'empire ottoman, et rien ne fut plus glorieux<sup>48</sup>.

46 *Annales de l'Empire*, chapitre « Conrad IV », années 1269-1272, éd. cit., p. 366.

47 *Ibid.*, chapitre « Charles IV », année 1361, p. 415.

48 *Ibid.*, chapitre « De l'Allemagne du temps de Joseph I<sup>er</sup> et de Charles VI », p. 610-611.

Voltaire, comme ses contemporains qui ont écrit sur l'Empire, se montre attentif à ces structures d'organisation de la vie publique, mais souligne avec une particulière netteté la filiation entre le modèle hanséatique et certaines institutions dont l'Empire se dote. On s'étonnera seulement qu'il n'ait pas exploité autant qu'il l'aurait pu des détails mentionnés par ses sources et qui seraient venus à l'appui de ses thèses, ce qui peut s'expliquer par la rapidité avec laquelle il rédigea les *Annales de l'Empire* mais aussi par son souci d'éviter les redondances. Il ne précise par exemple pas explicitement, comme le fait Jaucourt dans l'article « Hanse » de l'*Encyclopédie*, que Charles Quint s'efforça d'en réduire l'influence dans ses États, tandis que d'autres souverains d'Allemagne, « moins sages encore, au lieu de conserver les privilèges que leurs ancêtres avaient accordés aux villes pour l'encouragement du commerce, et qui les avaient enrichis, ne songèrent qu'à subjuguier ces villes, sous prétexte de leur orgueil et de leurs mutineries<sup>49</sup> ». Heiss, qui consacre à la Hanse un chapitre entier dans son *Histoire de l'Empire*, mentionne plus que Voltaire la contradiction entre les alliances hanséatiques et les structures émergentes de l'absolutisme. Heiss insiste davantage, ou plus explicitement, sur le caractère « supra-étatique » de la Hanse, soulignant que Lubeck est « la première de toutes les villes anséatiques, et comme le chef de tout ce corps », qu'elle convoque les assemblées, est dépositaire des sommes dues par les villes de l'alliance pour leurs dépenses communes, et que c'est elle qui propose ordinairement les ambassadeurs qu'on envoie à l'étranger<sup>50</sup>. Voltaire ne précise pas non plus qu'en Allemagne même, Nuremberg et Augsbourg sont liées à la Hanse et à l'Italie. Il se montre globalement beaucoup plus attentif au commerce maritime qu'au commerce intérieur – il écrit dans les *Annales* que la France de l'époque de Philippe VI « n'ayant pas de grand commerce maritime, n'était pas le plus grand théâtre de l'Europe<sup>51</sup> » –, et cela explique en partie aussi que les villes situées au cœur de l'Empire retiennent moins son attention, ou encore que, parmi les villes italiennes, il privilégie les cas de Venise, Gênes et Pise dans l'Empire d'avant le xvi<sup>e</sup> siècle. Néanmoins le paradigme hanséatique et ses formes politiques dérivées paraissent bien présentés comme une spécificité de l'Empire, tout comme la spécificité de l'Angleterre, sur le plan du commerce, est que son peuple est le seul à avoir commencé par être conquérant pour finir marchand, ainsi que le note la dixième des *Lettres philosophiques*.

49 *Encyclopédie*, article « Hanse », t. VIII (1765), p. 39.

50 Heiss, *Histoire de l'Empire*, livre 6, chapitre 26, « Des villes anséatiques », *op. cit.*, p. 339-352.

51 *Annales de l'Empire*, chapitre « Louis V », années 1336-1337, éd. cit., p. 399.

